

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

Arrêté n°A03-2024 Aire d'Accueil des Gens du Voyage – Fermeture Estivale 2024

Le Président de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi,
- Vu l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1^{er} janvier 2017,
- Vu la délibération n°144-2018 du Conseil Communautaire, en date du 19 octobre 2018, approuvant le transfert de la compétence gestion et fonctionnement de l'aire d'accueil « d'En Berny » au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage –MANEO-,
- Vu la nécessité de fermer l'aire d'accueil des gens du voyage afin de permettre la réalisation de travaux d'entretien,

ARRETE

Article 1^{er} : L'aire d'accueil des gens du voyage située au lieu-dit « d'En Berny » 31250 REVEL sera fermée du :

Lundi 19 août 2024 à 9h00 au lundi 2 septembre 2024 à 9h00

Article 2 : Les résidents actuels de l'aire seront informés individuellement de cette décision.

Article 3 : Tout stationnement sur le site, contraire aux dispositions du présent arrêté, fera l'objet d'une procédure en référé introduite auprès du Président du Tribunal de Grande instance aux fins de faire ordonner l'évacuation des caravanes :

Article 4 : L'ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- La Préfecture de la Haute-Garonne
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Président du Syndicat MANEO,
- La Police Municipale de la ville de REVEL.

Fait à REVEL, le 20 FEV. 2024

Le Président,
Laurent HOURQUET

